



Union
Africaine



**TERME DE
RÉFÉRENCE
DU
COMMITTÉCONSUL
TATIF TECHNIQUE**

POUR LA SANTÉ
REPRODUCTIVE,
MATERNELLE,
NÉONATALE,
INFANTILE ET
ADOLESCENTE
(SRMNIA) EN
AFRIQUE

I. INTRODUCTION

- 1 L'Union Africaine reconnaît pleinement que le statut des femmes et la santé maternelle en Afrique sont au cœur du développement social et humain et qu'ils sont essentiels à une croissance et à un développement économiques équitables et durables. L'Union est également convaincue qu'une croissance économique soutenue, la paix et la stabilité ne seraient pas possibles si l'on ne s'attaquait pas aux inégalités persistantes entre les hommes et les femmes, à l'exclusion sociale et aux mauvais résultats en matière de santé.
- 2 Dans un effort pour activer une action concertée et accrue sur la santé maternelle et infantile, la Commission de l'Union africaine a lancé au niveau continental, le 7 mai 2009, la Campagne pour la réduction accélérée de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA) avec le slogan "**L' Afrique ne reste pas indifférente : Aucune femme ne doit mourir en donnant la vie**". En 2021, 51 États Membres ont lancé la campagne au niveau national.
- 3 Par la suite, la 15ème session ordinaire de la Conférence de l'UA à Kampala en 2010 (Assembly/AU/Decl.1(XV)) a été convoquée autour du thème de la "**Santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant**". L'Assemblée a délibéré sur ce thème et s'est engagée à mener certaines actions clés. En outre, l'Assemblée a demandé à la CUA de mettre en place un groupe de travail sur la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant afin de fournir des études et des rapports sur le même sujet.
- 4 En 2019, la Commission de l'Union Africaine a évalué la campagne CARMMA afin de déterminer sa pertinence, son adéquation, son efficacité, son efficience, son impact et sa durabilité. L'évaluation a révélé que les États membres qui ont adopté la campagne aux plus hauts niveaux politiques ont apporté des améliorations significatives à leurs indicateurs de Santé Reproductive, Maternelle, Néonatale, Infantile et Adolescente (SRMNIA). L'analyse globale de la campagne à partir de son évaluation a indiqué que CARMMA est toujours pertinent en Afrique.
- 5 En outre, en 2019, les experts du CT-SPDC-3 ont approuvé le rapport du deuxième groupe de travail sur la santé maternelle, néonatale et infantile (SMNI) et ont recommandé à la CUA de convoquer le groupe de travail sur la SMNI tous les deux ans avant la réunion du Comité technique spécialisé sur la santé, la population et la lutte contre la drogue (CTS-SPDC), afin que le groupe de travail fournisse des orientations au CTS-SPDC sur les questions de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et de l'adolescent. Les experts du CTS-SPDC-3 ont également pris note de la recommandation du groupe de travail SMNI sur la révision des termes de référence du groupe de travail et sur le changement de nom du groupe de travail en tenant compte du terme "adolescent", et ont simultanément demandé au Bureau du conseiller juridique de l'examiner conformément aux règles et règlements de l'UA pour approbation par le CTS-SPDC-4 et par la 41e session ordinaire du Conseil exécutif.
- 6 Par la suite, la Commission, par l'intermédiaire du Département de la santé, des affaires humanitaires et du développement social, a élaboré une nouvelle

feuille de route décennale pour la Campagne renforcée de réduction accélérée de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA Plus) et son cadre de partenariat de responsabilisation, dont la 41e session ordinaire du Conseil exécutif (décision EX.CL/Dec.1169(XLI)) a signalé le début de la mise en œuvre pour la période 2021-2030 sous le thème "L'Afrique prend soin de ses enfants" : " **L'Afrique ne reste pas indifférente : Une meilleure santé reproductive pour les femmes, les enfants et les adolescents d'ici 2030** " ; a ainsi adopté les termes de référence révisés de la SMNE en tant que Groupe de travail sur la santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et des adolescents.

- 7 La prochaine phase de mise en œuvre de la campagne renforcée pour la réduction accélérée de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA Plus 2021-2030) se concentrera sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) inachevés en matière de santé des femmes, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents, tout en tenant compte de l'Agenda 2063 de l'Afrique, des Objectifs de développement durable (ODD), de la Stratégie africaine de la santé révisée 2016-2030 et du Plan d'action de Maputo révisé (2016-2030) : "L'accès universel à des services complets de santé sexuelle et reproductive en Afrique", ainsi que les autres stratégies continentales liées à l'UA.
- 8 Par conséquent, la constitution du groupe de travail SRMNIA pour examiner et faire rapport sur la mise en œuvre des actions clés liées à la santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et des adolescents en Afrique, tel que recommandé par le CTS-SPCD-4 et son adoption par le Conseil Exécutif EX.CL/Dec.1169(XLI). Par conséquent, la constitution du groupe de travail SRMNIA pour examiner et rendre compte de la mise en œuvre des actions clés liées à la santé Reproductive, Maternelle, Néonatale, Infantile et Adolescente en Afrique, comme l'a recommandé le CTS-SPCD-4 et son adoption par le Conseil exécutif EX.CL/Dec.1169(XLI). Toutes les recommandations de la Commission ont été présentées lors de la 5e session ordinaire du Comité Technique Spécialisé sur la Santé, la Nutrition, la Population et la lutte Contre la Drogue (CTS-SNPCD-5) et ont été adoptées sous un nouveau nom: « **Comité Consultatif Technique pour la Santé Reproductive, Maternelle, Néonatale, Infantile et de l'Adolescent en Afrique (SRMNIA)** ».

MANDAT:

- 9 Le groupe de travail SRMNIA est créée pour donner suite aux décisions des ministres qui ont adopté les recommandations du CTS-SNPCD-5 concernant les termes de référence révisés et la transformation de ce groupe de **travail en un comité consultatif technique pour le SRMNIA**.
- 10 Le Comité Technique Consultatif pour le SRMNIA a pour mission d'examiner et de conseiller le Comité Technique Spécialisé sur la Santé, la Nutrition, la Population et la lutte Contre la Drogue (CTS-SNPCD) sur les questions de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente.

II. OBJECTIFS DU COMMITTÉ CONSULTATIF TECHNIQUE

11 L'objectif global du Comité Technique Consultatif SRMNIA est d'apporter des améliorations significatives à la santé et au bien-être des mères, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents sur le continent africain, en alignant les efforts sur les priorités nationales et régionales en matière de santé par le biais d'examens, de rapports et de recommandations au CTS-SNPCD et à différents organes politiques de l'UA. Cela contribuera à la réduction globale de la morbidité et de la mortalité des mères, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents en Afrique. Plus précisément, le groupe de travail vise à:

1. Défendre la priorité accordée aux questions de santé maternelle, néonatale, infantile et des adolescents:

- Plaider pour que les États et les gouvernements africains accordent la priorité aux questions de santé maternelle, néonatale et infantile.
- Veiller à ce que ces questions de santé soient placées au premier plan des programmes de santé nationaux et régionaux.

2. Renforcer les partenariats et améliorer la coordination des activités du SRMNIA en Afrique :

- Favoriser et renforcer les partenariats entre les différentes parties prenantes, y compris les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les organisations internationales.
- Améliorer la coordination des activités liées à la santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente (SRMNIA) dans toute l'Afrique afin de maximiser l'impact des efforts et des ressources collectifs.

3. Faciliter l'accès à des interventions à fort impact et à faible coût pour obtenir des résultats positifs dans le cadre du SRMNIA

- Promouvoir et faciliter l'accès à des interventions de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente à fort impact et à faible coût dans toute l'Afrique.
- Identifier et développer des interventions efficaces susceptibles de réduire de manière significative les taux de morbidité et de mortalité chez les mères, les nouveau-nés, les enfants et les adolescents.

4. Promouvoir des stratégies de mobilisation des ressources

- Plaider et soutenir la diversification et la durabilité des stratégies de mobilisation des ressources pour la santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et des adolescents.
- Mobiliser des fonds provenant de diverses sources et veiller à ce que les ressources soient utilisées de manière efficiente et efficace pour améliorer ces résultats en matière de santé.

III. COMPOSITION

12 Le Comité Technique Consultatif SRMNIA est composée des membres suivants:

- a) Experts techniques sur le SRMNIA issus des ministères de la santé des États membres de l'Union africaine et d'autres ministères compétents en matière de SRMNIA ; ces experts seront nommés à tour de rôle pour un mandat renouvelable de trois ans.
- b) Des experts techniques sur le SRMNIA de chaque communauté économique régionale (CER) et des organisations sanitaires reconnues liées à ces CER, telles que l'Organisation de l'Afrique de l'Ouest (OOAS) et la Communauté sanitaire de la région de l'Afrique orientale, centrale et australe (ECSA-HC).
- c) Experts techniques sur le SRMNIA officiellement nommés par les institutions ci-dessous :
 - I. Le Fonds des Nations unies pour la population
 - II. L'Organisation Mondiale de la Santé
 - III. Fonds des Nations Unies pour l'enfance
 - IV. Fédération internationale pour le planning familial
 - V. Autres institutions/organisations compétentes , y compris les OSC cooptées en cas de besoin.

IV. DIRIGEANTS

13 Les experts techniques des ministères de la santé des États membres et des ministères connexes chargés du SRMNIA, nommés membres du Comité Technique Consultatif SRMNIA de chaque région de l'UA, dirigeront le Comité Technique Consultatif SRMNIA sur la base d'un mandat rotatif de trois ans, comme suit :

- a) le président
- b) premier vice-président
- c) deuxième vice-président
- d) Troisième vice-président
- e) Rapporteur

V. RÉUNIONS

14 Les calendriers des réunions du Comité Technique Consultatif SRMNIA serviront à bien positionner l'ordre du jour qui permettra de progresser et d'atteindre les objectifs d'amélioration de la santé reproductive de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent dans toute l'Afrique, afin que le Comité Technique Consultatif puisse guider le CTS-SNPCD.

15 Le Comité consultatif technique pour le SRMNIA se réunira au moins une fois tous les deux ans en personne avant le CTS-SNPCD, soit au siège de la Commission de l'UA, soit dans un lieu déterminé par les membres. En outre, les experts techniques du SRMNIA officiellement nommés par les organisations susmentionnées tiendront des réunions virtuelles ou physiques une fois par an pour assurer un engagement continu et des progrès en matière de santé reproductive de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent, afin de fournir des mises à jour sur les progrès et les recommandations qui guideront le CTS-SNPCD.

VI. RÔLE ET RESPONSABILITÉ

16 Le Comité Technique Consultatif SRMNIA sera chargée des responsabilités suivantes:

- Examiner les examens annuels et rendre compte de la situation du SRMNIA en Afrique, et faire rapport au CTS-SNPCD ;
- Assurer un plaidoyer de haut niveau pour la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelles, néonatales et infantiles en Afrique, y compris le partage et la transposition à plus grande échelle des pratiques SRMNIA identifiées qui ont un impact élevé et qui sont rentables ;
- En collaboration avec la Commission de l'UA et les partenaires, mobiliser des ressources pour les activités SRMNIA d'une manière innovante et durable.
- Fournir des conseils sur les questions liées au suivi et à l'évaluation, à l'accès et à l'utilisation des informations relatives à la santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et des adolescents en Afrique ;
- Examiner les candidatures au prix Mama Afrika et recommander les lauréats du prix.



**TERME DE RÉFÉRENCE
DU COMITÉ CONSULTATIF TECHNIQUE**

**POUR LA SANTÉ REPRODUCTIVE, MATERNELLE, NÉONATALE, INFANTILE ET ADOLESCENTE
(SRMNA) EN AFRIQUE**